

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 28 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 23
Pouvoirs : 6
Absent : 0

Date de la convocation : 21 juin 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Laurent, LARDON Jean-Yves, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GARNIER Béatrice, GAUTHIER Guillaume, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kévin représenté par Y MUSCAT
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
PIAULET Christine représentée par V DEBIAIS**ABSENTS :** /**Secrétaire de séance :** Gaëlle GRIFFON**DELIBÉRATION N°107****Rapporteur :** Yvette MUSCAT**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022 – NOUVELLES
ATTRIBUTIONS**

Au vu des demandes et dossiers déposés par l'**ACCA de Naintré** et le **Comité des Œuvres Sociales des employés communaux de Naintré**, il est proposé aux membres du conseil municipal le versement :

- d'une subvention de **500€** pour l'association ACCA,
- d'une subvention complémentaire de **17 500€** pour le **Comité des Œuvres Sociales des employés communaux de Naintré**.

Avec ces nouveaux versements, le montant pour les subventions restant au budget s'élève à 13 756,90€.

VU les demandes de subvention annuelle déposées par les deux associations,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer une subvention de 500€ à l'association ACCA et de 17 500€ au Comité des Œuvres Sociales des employés communaux de Naintré ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

